

RONCE

Rubus

La partie utilisée de la ronce est constituée par la feuille composée ou la foliole de *Rubus* Sp. La ronce contient au minimum 5,0 pour cent de tanins.

CARACTÈRES

La ronce est une feuille composée, imparipennée pouvant atteindre 20 cm de long et comptant 3 à 5 folioles.

Le rachis est rigide et présente des épines très dures, recourbées vers la base. La foliole terminale la plus grande est longuement pétiolée, la longueur de son pétiole n'est pas inférieure à la moitié de celle du rachis. Les 2 ou 4 folioles latérales partent toutes de la base du pétiole de la foliole terminale. Les 2 folioles latérales supérieures présentent un pétiole plus court que celui du pétiole de la foliole terminale. Les 2 folioles latérales inférieures, les plus petites, sont sessiles ou brièvement pétiolées. La foliole est ovoïde, acuminée au sommet, arrondie à la base et les bords sont nettement dentés. La face supérieure, vert foncé, est glabre. La face inférieure, vert clair, peut être nettement duveteuse. Les nervures sont très apparentes et peuvent présenter des épines très fermes à pointe recourbée vers le bas. Les nervures secondaires se terminent dans les dents les plus saillantes.

Examinée au microscope, la section transversale de la foliole présente un épiderme supérieur qui porte quelques rares poils tecteurs, unicellulaires, rigides, à paroi épaisse et quelques poils sécréteurs, à pied court et tête pluricellulaire plus ou moins régulière. L'épiderme inférieur porte de nombreux poils tecteurs, unicellulaires, les uns, à paroi épaisse, dressés, rigides ou légèrement arqués, regroupés en bouquets, les autres flexueux, à paroi mince. Dans le limbe, l'épiderme supérieur présente une dépression au niveau des nervures secondaires et au niveau des grosses macles d'oxalate de calcium incluses dans le tissu palissadique comprenant 2 à 3 assises. Des macles d'oxalate de calcium et quelques prismes sont présents dans les parenchymes.

Examinée au microscope, la ronce pulvérisée (300), vert foncé, présente de nombreux poils tecteurs, les uns rigides, à parois épaisses, très aigus, souvent brisés, leur base épaisse étant canaliculée ; les autres à parois moins épaisses, recourbés sont groupés en bouquets. D'autres enfin, à paroi mince, sont flexueux et groupés en bouquet. Les cellules épidermiques de la base des grands poils rigides présentent l'aspect de cellules scléreuses canaliculées. Les débris de parenchyme contiennent de nombreuses macles d'oxalate de calcium. Peuvent apparaître aussi quelques poils sécréteurs et des débris d'épines. Les stomates sont du type anomocytique.

IDENTIFICATION

A. La ronce présente les caractères macroscopiques précédemment décrits. Les folioles mondées présentent les caractères macroscopiques décrits ci-dessus. La ronce incisée présente des fragments vert foncé sur une face et vert plus clair sur l'autre. Cette dernière peut être légèrement duveteuse ; ses nervures doivent être très apparentes. Certains fragments présentent les dents caractéristiques du bord du limbe.

B. Examinée au microscope, la ronce pulvérisée (300) présente les caractères microscopiques

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

précédemment décrits.

- C. À 1,0 g de ronce pulvérisée, ajoutez 10 mL d'*éthanol à 60 pour cent V/V R*. Laissez en contact pendant 6 h en agitant de temps en temps. Filtrez. À 2 mL du filtrat, ajoutez 2 mL d'*eau R* puis 0,4 mL de solution de *chlorure ferrique R2* : il se forme un précipité noir bleuâtre (tanins).
- D. À 1 g de ronce pulvérisée, ajoutez 5 mL d'*eau R*, chauffez au bain-marie pendant 15 min. Filtrez. À 2 mL du filtrat, ajoutez 2 mL d'*eau R*, puis 0,25 g de *magnésium R* et 1 mL d'*acide chlorhydrique R*. La solution se colore en rose (flavonoïdes).

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2). Le taux des éléments étrangers n'est pas supérieur à 2,0 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32). Déterminée à l'étuve à 105 °C sur 1,00 g de ronce pulvérisée, la perte à la dessiccation n'est pas supérieure à 10,0 pour cent.

Cendres totales (2.4.16). Déterminé sur 2,00 g de ronce pulvérisée, le taux des cendres totales n'est pas supérieur à 8,0 pour cent.

DOSAGE

À 40,0 g de ronce, ajoutez 1 000 mL d'*eau R* bouillante. Laissez en contact pendant 15 min. Filtrez, laissez refroidir. Evaporez 50 mL de filtrat dans un cristalliseur taré et séchez à poids constant à l'étuve à 100-105 °C. Soit S le résidu obtenu (matières solubles totales).

À 70 mL de filtrat, ajoutez 3 g de *poudre de peau SCR*. Agitez pendant 30 min. Essorez sous vide sur filtre de porcelaine. Prélevez 50 mL de ce nouveau filtrat et évaporez dans un cristalliseur taré. Séchez à poids constant à l'étuve à 100-105 °C. Soit N le résidu obtenu (non tanins).

La différence S-N correspond à la masse de tanins contenue dans 2,0 g de ronce.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.